

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 22 JUIN 2016

L'an **deux mille seize** et le **vingt-deux** du mois **de juin** à **18 heures et 10 minutes**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **16 juin 2016**.

Date d'affichage : **16 juin 2016**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL -

Absents représentés :

M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO –

M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Bernard BATIFOULIER, donne pouvoir à M. Lionel VOGEL –

M. Armel AÏTA, donne pouvoir à M. Serge VASELLI –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2016/30

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DE MONTPEZAT : DESIGNATION DE SES TROIS MEMBRES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que depuis la fusion avec la commune associée de MONTPEZAT, une commission consultative a été créée (article 6 de l'arrêté préfectoral N° 73-3573).

Il précise que cette commission est composée d'un membre de droit élu par le conseil municipal, Monsieur Armel AÏTA, Maire Délégué de Montpezat, et de trois membres désignés par le conseil municipal parmi les électeurs domiciliés dans la commune associée.

Monsieur le Maire communique la liste des candidats :

- Monsieur Arnaud AMILIN ;
- Madame Dominique DE VIVIES ;

- Madame Véronique PLANES ;
- Monsieur Thomas HEGER ;
- Monsieur André TIETZ ;
- Madame Josette MARIE ;
- Monsieur Sergio ROVERI ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la demande de l'unanimité des membres présents procède à une élection à bulletin secret :

• **1^{er} TOUR DE SCRUTIN :**

10 bulletins trouvés dans l'urne, aucun bulletin déclaré nul, il y a donc 10 suffrages exprimés.

Monsieur Arnaud AMILIN a obtenu aucune voix ;

Madame Dominique DE VIVIES a obtenu aucune voix ;

Madame Véronique PLANES a obtenu aucune voix ;

Monsieur Thomas HEGER a obtenu aucune voix ;

Monsieur André TIETZ a obtenu 09 voix ;

Madame Josette MARIE a obtenu 10 voix ;

Monsieur Sergio ROVERI a obtenu 09 voix ;

- **SONT DECLARES ELUS** à la majorité absolue Monsieur André TIETZ, Madame Josette MARIE et Monsieur Sergio ROVERI.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO